

Qui va aider vos enfants pour leur orientation ?

Le Président de la République vient d'annoncer la création d'un « véritable » service public de l'orientation censé rendre effectif un droit à l'erreur et une orientation choisie et non subie. Qui pourrait être opposé à ces intentions ?

Mais on chercherait vainement dans la série des mesures, celles qui permettraient de passer du discours aux actes (création de classes passerelles, plus grande capacité d'accueil, création de postes).

En revanche se dessine, pour l'aide à l'orientation, une forme d'organisation qui n'aura plus grand-chose à voir ni avec le service public, ni avec l'intervention de personnels de l'Education Nationale formés et qualifiés, capables de relier aide à l'adaptation au collège et au lycée, contribution à la réussite de tous, élaboration et réalisation de projets ambitieux pour chacun.

Les Co-Psy et le réseau des CIO sont totalement absents de cette nouvelle architecture. Qui pour les remplacer ?

- **Les enseignants** dont les missions actuelles devraient s'alourdir du suivi et du conseil en plus de l'évaluation : positionnement délicat et difficilement tenable.
- **De nouveaux personnels « hybrides »** censés assurer à la fois les missions des CPE, des Co-Psy voire de l'Assistante sociale.
- **La plateforme téléphonique et multimédia** où seraient mélangés différents « opérateurs » appartenant au service public comme l'Onisep mais aussi les Missions locales ou des chambres de métiers, le centre Inffo, voire aussi des organismes privés.
- **Des organismes privés ou des associations** dont les intervenants n'auront pas la qualification de psychologue, soumis à des contrats dont le renouvellement dépendra de l'atteinte d'objectifs chiffrés. Parlera-t-on encore de conseil, ou plutôt de manipulation ? Au-delà du problème de la compétence professionnelle, car tout un chacun ne peut s'improviser « conseiller », quelles garanties d'indépendance auront les familles, vis-à-vis des critères de performances fixés par les « payeurs » ? Quelle connaissance ces intervenants auront-ils de l'Ecole, des élèves et de leur évolution ?

Que deviendront les Co-Psy ?

Tout d'abord leur statut et leur existence sont menacés. On attend d'eux désormais qu'ils participent aux plateformes « multimédia », fassent l'accueil des adultes et des jeunes sortis de l'Ecole sans diplômes, sur des plateformes régionales multiservices, du type du pôle emploi, animent des stands dans les foires ou les salons ! Ils ne pourront donc plus assurer un travail régulier dans les établissements.

Et les CIO ?

Ils seront dilués progressivement dans ces services régionaux. Déjà, aujourd'hui, des fusions et des suppressions de CIO sont annoncées dans les académies.

Contrairement à ce que prétendent ces « dynamiteurs du service public », l'orientation est bien plus complexe que l'accès à l'information. Elle a à voir avec la construction de l'identité, la formation de la personnalité, l'origine sociale, la confiance en ses capacités, le rapport aux études et à l'avenir, l'évolution des métiers et des formations.

C'est pour toutes ces raisons que les co-psy sont des psychologues, avec une formation pluridisciplinaire de haut niveau.

Dans l'académie d'Orléans-Tours les conséquences de cette politique d'abandon du service public d'information et d'orientation et notamment la division par 5 des recrutements de copsy pour la 4^{ème} année consécutive se font durement sentir avec des disparités selon les départements : les plus touchés étant le Cher et le Loiret. Les postes vacants augmentent chaque année (6 départs en retraite et un seul poste remplacé) et le recours aux personnels précaires est de plus en plus important (ces personnels représentent 12% de la catégorie des copsy dans l'académie).

Dans le cher 8 copsy sur 18 sont des contractuels, **au CIO de St Amand c'est 100% des postes qui sont occupés par des contractuels !** Dans le département du Loiret, **au CIO de pithiviers 2 copsy sur 4 sont contractuels.** Ces situations posent la question de la formation de ces personnels qui est inexistante dans l'académie. Afin que chaque élève de 3^{ème}, de 2^{de} générale et technologique, de 2^{de} professionnelle, de terminale puisse bénéficier d'un entretien d'une heure minimum, **il serait nécessaire de créer pour la seule académie d'Orléans-Tours, 80 postes de conseillers d'orientation-psychologues.**

**Ne les laissons pas mettre en place cette réforme de l'orientation !
Il faut plus de co-psy, pour l'avenir des jeunes !**